Souveraineté et territoire (XIX^{e}–XX^{e} siècle)

https://doi.org/10.1353/ahs.2014.0076 Published online by Cambridge University Press

Souveraineté et territoire : enjeux et perspectives

Nicolas Barreyre et Geneviève Verdo

Au cours des deux dernières décennies, deux mouvements historiographiques ont remis en question la notion de souveraineté, et en particulier l'ancrage « naturel » d'une souveraineté étatique absolue sur un territoire uniforme comme son modèle achevé. D'une part, l'expérience de la mondialisation qui a suivi la chute du Mur de Berlin – et qui a fait parler alors de la « fin des États-nations » – a produit une nouvelle réflexion sur l'organisation politique du monde contemporain qui « déterritorialisait » en partie le problème du contrôle politique [1]. D'autre part, l'extraordinaire essor des travaux sur les empires coloniaux établissait que la souveraineté, loin d'être le bloc homogène des épures des juristes, pouvait s'exercer à différents degrés, voire se concevoir comme multiple et « feuilletée » [2].

En remettant en cause « l'évidence » du couplage entre les notions de souveraineté et de territoire, ces réflexions procèdent à deux opérations intellectuelles complémentaires. Elles soulignent en creux combien la notion dominante de souveraineté dont nous avons hérité est le résultat de la construction et de la mise en

1 - Joseph A. Camilleri et Jim Falk, *The End of Sovereignty: The Politics of a Shrinking and Fragmenting World*, Aldershot, E. Elgar, 1992 ; Jens Bartelson, *A Genealogy of Sovereignty*, Stockholm, University of Stockholm, 1993 ; Hideaki Shinoda, *Re-Examining Sovereignty: From Classical Theory to the Global Age*, New York, St. Martin's Press, 2000 ; Robert Jackson, *Sovereignty: Evolution of an Idea*, Cambridge/Malden, Polity, 2007 ; Jo-Anne Pemberton, *Sovereignty: Interpretations*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2009.
2 - Ann Laura Stoler, « On Degrees of Imperial Sovereignty », *Public Culture*, 18-1, 2006, p. 125-146 ; Jane Burbank et Frederick Cooper, *Empires. De la Chine ancienne à nos jours*, Paris, Payot, 2011.

Annales HSS, avril-juin 2014, n° 2, p. 307-311.

https://doi.org/10.1353/ahs.2014.0076 Published online by Cambridge University Press

place des États sur plusieurs siècles, ce qui explique tout le travail nécessaire pour se déprendre de cette acception [3]. Elles révèlent aussi combien le principe de territorialité est ainsi chargé d'un sens faisant apparaître comme allant de soi cette lecture spatiale du politique. Or, comme le rappelle Bertrand Badie, « le politique n'est ni naturellement ni universellement territorialisable et là où elle se réalise, cette construction connaît des modalités complexes, beaucoup plus exigeantes qu'on ne le croit, soumises à des effets de conjoncture qu'il ne faut pas négliger [4] ».

Le présent dossier se propose de réinterroger l'articulation entre souveraineté et territoire en l'abordant dans des constructions historiques précisément situées. Couvrant un champ géographique et chronologique assez vaste, il présente cinq analyses de construction de la souveraineté dans laquelle l'implication du (des) territoire(s), à différentes échelles, constitue un enjeu décisif. Ces cinq cas d'étude portent sur la période généralement comprise comme celle de l'établissement des États-nations – auxquels la définition territorialisée de la souveraineté esquissée plus haut est si liée – mais chacun révèle à sa manière les multiples situations où la coïncidence entre pouvoir souverain et territoire ne va pourtant pas de soi. Les révolutions atlantiques, en remettant soudain en question la souveraineté monarchique et en légitimant la souveraineté populaire, ont à la fois déstabilisé le concept et déclenché des réflexions politiques tous azimuts pour le refonder politiquement [5]. Dans ce bouillonnement, le territoire « apparaît non comme le seul support, neutre, de la nouvelle configuration sociale, mais comme son rouage essentiel » [6].

Par ses cinq articles, ce dossier interroge les multiples biais par lesquels les mutations post-révolutionnaires de la souveraineté engagent le territoire. De quelle façon les nouveaux principes et les nouvelles configurations politiques influent-ils sur l'organisation spatiale et, en modifiant l'organisation et le statut des communautés, fabriquent-ils de nouvelles réalités territoriales ? À rebours, dans quelle mesure la notion de territoire – celle d'un espace socialement investi et construit à travers le temps – joue-t-elle un rôle dans la manière dont les nouveaux pouvoirs sont définis, légitimés ou contestés, et dont la souveraineté légitime se forge et se consolide ? Dans un contexte où les fondements même du pouvoir sont redéfinis sur de nouvelles bases – celles de la volonté générale et du consentement populaire –, se pose la question de savoir ce qui lie un pouvoir souverain à un territoire, comment ce pouvoir s'inscrit dans l'espace et, à l'inverse, comment d'éventuelles rivalités s'exerçant sur un espace peuvent contribuer à le consolider ou à le remettre en cause.

3 - Quentin SKINNER, « The Sovereign State: A Genealogy », *in* H. KALMO et Q. SKINNER (dir.), *Sovereignty in Fragments: The Past, Present and Future of a Contested Concept*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, p. 26-46.

4 - Bertrand BADIE, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995, p. 46.

5 - Pour un exemple de circulation de ces nouvelles définitions, voir David ARMITAGE, *Du Nouveau Monde à l'Amérique d'Obama. Un empire contre nature*, trad. par C. Jaquet, Nantes, L'Atalante, [2007] 2009.

6 - Marie-Vic OZOUF-MARIGNIER, « De l'universalisme constituant aux intérêts locaux : le débat sur la formation des départements en France (1789-1790) », *Annales ESC*, 41-6, 1986, p. 1193-1213, citation p. 1210.

https://doi.org/10.1353/ahs.2014.0076 Published online by Cambridge University Press

L'une des caractéristiques de ce long XIX^e^ siècle est la variété des expériences politiques qui succèdent à l'Ancien Régime et la lenteur avec laquelle s'impose la notion d'État-nation, laquelle coexiste avec le maintien de certains empires et/ou avec des expériences confédérales. Partant, faire de la souveraineté l'apanage exclusif de l'État – position par défaut de la majeure partie des travaux sur la question – empêche de rendre compte des multiples façons dont la puissance collective est spatialement instituée dans les sociétés des XIX^e^ et XX^e^ siècles. Aborder le problème par le biais du territoire permet, au contraire, de mettre en évidence les manières tâtonnantes, progressives et négociées avec lesquelles l'autorité souveraine s'impose.

Ce dossier ne prétend pas proposer une nouvelle conceptualisation des notions de souveraineté et de territoire, mais mettre à l'épreuve leur articulation dans des espaces et des contextes divers, allant de l'Amérique à l'Afrique et aux confins européens des empires russe et ottoman. S'ils diffèrent par la chronologie et les historiographies qu'ils mettent en jeu, les travaux qui suivent ont en commun d'analyser une situation de (ré)invention de ce qu'est la souveraineté dans une inscription spatiale particulière.

Chacun des articles présente une situation où les acteurs sont confrontés à la nécessité de redéfinir souveraineté et territoire, et ils investissent ces notions de sens très différents. Dans le cas des contacts coloniaux entre expéditionnaires français et chefs africains tout au long du XIX^e^ siècle, qu'analyse Isabelle Surun, on ne peut pas comprendre la souveraineté comme un paradigme bien établi qui ferait l'objet d'une rivalité entre « puissances ». Les rapports de pouvoir portent sur des objets différenciés et dépendent des circonstances. Loin d'imposer une notion prédéterminée et solidifiée juridiquement, les traités signés révèlent que, dans les textes comme dans leur application, la souveraineté ressort souvent d'approches conflictuelles et changeantes du contrôle de territoires. Cette indétermination est également au centre du cas du Río de la Plata, nouvellement indépendant de l'empire espagnol, que Geneviève Verdo étudie. Les tensions entre diverses souverainetés concomitantes (et concurrentes) mettent en jeu l'organisation politique des territoires, tant au niveau provincial que supra-provincial, dans un projet de construction nationale d'une Argentine qui est alors loin d'aller de soi. Un siècle plus tard, dans la Russie post-tsariste sur laquelle réfléchit Sabine Dullin, l'horizon initial n'est cette fois pas national mais révolutionnaire. L'idéologie de départ ne conçoit donc pas le pouvoir politique comme spatialement borné. Toutefois, la mise à l'épreuve de cette conception « ouverte » par les pratiques frontalières – entre circulations sociales et contrôles administratifs – finit par imposer une territorialisation de la souveraineté soviétique. Ce poids de la géographie se retrouve dans le cas contemporain de l'État albanais naissant, étudié par Nathalie Clayer. Les politiques scolaires mises en place par le pouvoir dans une volonté d'affirmation de la souveraineté nationale doivent en effet très vite composer avec la pluralité de territoires définis sur une base confessionnelle ou ethno-confessionnelle. Le jeu spatialisé qui est en œuvre dévoile à quel point la souveraineté, loin d'être unique et uniforme, dépend d'ancrages territoriaux différenciés.

https://doi.org/10.1353/ahs.2014.0076 Published online by Cambridge University Press

Même dans le cas des États-Unis abordés par Nicolas Barreyre, où la souveraineté nationale n'est plus contestée avec la fin de la guerre de Sécession, la diversité territoriale (construite politiquement) continue à en redessiner le périmètre. L'exemple des débats monétaires est révélateur : en divisant le territoire en intérêts géographiques pensés comme contradictoires, ils imposent une redéfinition de la souveraineté aussi bien en termes politiques que géographiques.

Parce qu'ils en montrent de multiples déclinaisons, tant dans les pratiques des acteurs que dans leur usage heuristique, ces cinq cas d'étude suggèrent la nécessité d'une approche fine des deux notions de souveraineté et territoire. Tous se situent entre une logique stato-nationale, qui en impliquerait une conception absolue, continue et homogène, et une vision impériale où dominerait une approche discontinue, relative et hétérogène. Les expériences qu'ils retracent vont ainsi à rebours d'une perspective téléologique qui irait dans le sens d'une souveraineté de plus en plus forte et absolue, exercée sur un territoire de plus en plus consolidé et cohérent, et ferait passer dans un continuum mécanique des territoires de l'empire au modèle de l'État-nation. La diversité des terrains et la précision des analyses permettent au contraire de faire émerger la pluralité des approches possibles sur l'articulation entre souveraineté et territoire.

En premier lieu, les articles remettent en cause la construction par les juristes de la souveraineté comme norme abstraite, indivisible et monopolisée par une instance unique [7]. Le fait qu'elle soit, dans tous les cas, discutée ou disputée permet d'en faire émerger les éléments constitutifs tels qu'ils sont pensés et vécus par les acteurs : on constate ainsi un glissement du contrôle d'une communauté humaine, perceptible dans les notions de suzeraineté (I. Surun), de juridiction (G. Verdo) ou de pouvoir religieux (N. Clayer), vers le contrôle du territoire dans lequel s'enracine cette communauté. De surcroît, alors même que les juristes de l'époque s'efforcent d'établir une définition normative des catégories du droit, la prise en compte des territoires dans l'affirmation de la souveraineté s'opère de manière très empirique, voire bricolée au fur et à mesure des circonstances. Les catégories employées et vécues par les expéditionnaires français en Afrique, les élus étatsuniens ou les fonctionnaires soviétiques montrent une souveraineté plus soluble, divisible et négociable que celle que l'on peut voir dans la doctrine. Autant de constats qui invitent à réexaminer la notion même d'État comme imposition radicale d'une norme juridique unique à l'ensemble d'un territoire donné.

Il en va de même des conceptions du territoire, que les articles montrent comme parcellaires, discontinues ou superposées, que ce soit l'espace de la domination personnelle d'un chef chez I. Surun, la « frontière épaisse » chez S. Dullin, la juridiction chez G. Verdo, la section chez N. Barreyre ou l'espace confessionnel chez N. Clayer. La construction de la souveraineté ne s'effectue donc pas de manière continue et homogène sur toute l'étendue des espaces concernés, maillages comportant des « pleins » et des « creux », et non nécessairement bornés. Elle imbrique

7 - Entre autres nombreuses références, voir les actes du colloque *La souveraineté dans tous ses états*, organisé par le Centre de recherches Hannah Arendt les 7 et 8 avril 2008 à l'Institut catholique d'études supérieures, Paris, Éd. Cujas, 2011.

https://doi.org/10.1353/ahs.2014.0076 Published online by Cambridge University Press

différentes échelles, locale, nationale ou supranationale. La position des acteurs et leur horizon d'attente participent également de ces jeux d'échelle. Ces remarques incitent à parler, pour une part, d'une souveraineté relative, négociée avec les acteurs sur des territoires discontinus, mais aussi de souverainetés emboîtées et de territorialités enchâssées, suggérant une vision d'ensemble plus complexe et nuancée que le seul modèle de l'État-nation [8].

Enfin, le dossier souligne combien la conception « nationale » de la souveraineté se heurte à des représentations du pouvoir et des logiques territoriales concurrentes : l'expansion impériale chez I. Surun, l'idéologie révolutionnaire chez S. Dullin, la souveraineté des *pueblos* chez G. Verdo, le fédéralisme et la conception régionalisée de la politique chez N. Barreyre, ou les déterminants locaux des rapports de pouvoir chez N. Clayer. Toutes ces concurrences ne sont pas internes aux espaces étudiés ici : les influences transnationales jouent, dans tous ces cas, un rôle important dans les constructions en mouvement de souverainetés, que ce soit la conquête et la concurrence coloniales en Afrique, la reconnaissance des nouveaux États ou l'hostilité qu'ils déclenchent dans le cas du Río de la Plata, de l'URSS ou de l'Albanie, ou les choix économiques et monétaires européens pour les États-Unis. La dimension internationale apparaît ainsi, à travers ces exemples, comme un élément constitutif de la souveraineté nationale.

En réinterrogeant l'articulation entre souveraineté et territoire sur le XIX^e^ et le premier XX^e^ siècle, ce dossier invite à recouvrer les multiples manières dont les groupes humains définissent le pouvoir politique et sa légitimité dans leur espace. L'État-nation n'est qu'un modèle d'institutionnalisation de cette articulation. Les cinq articles qui suivent offrent autant de pistes pour explorer combien, loin de l'épure doctrinale (mais en prenant en compte les effets des conceptualisations juridiques), la souveraineté s'inscrit dans un territoire qui la définit autant qu'elle le façonne.

Nicolas Barreyre et Geneviève Verdo

8 - Saskia SASSEN, *Critique de l'État. Territoire, autorité et droits, de l'époque médiévale à nos jours*, trad. par F. Israël, Paris, Demopolis/Le Monde diplomatique, [2006] 2009 ; John AGNEW, *Globalization and Sovereignty*, New York, Rowman and Littelfield, 2009.

https://doi.org/10.1353/ahs.2014.0076 Published online by Cambridge University Press